

**AVIS DES SOCIETES**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**Amen Bank**

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2025.

Période	( En 1000 DT )			
	4 ème trimestre 2025	4 ème trimestre 2024 (*)	au 31 décembre 2025	au 31 Décembre 2024 (*)
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>307 445</b>	<b>308 127</b>	<b>1 235 350</b>	<b>1 209 979</b>
● Intérêts et revenus assimilés	196 454	212 698	761 030	818 463
● Commissions en produits	42 027	38 494	158 178	151 778
● Revenus du portefeuille	68 964	56 935	316 142	239 738
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>160 007</b>	<b>162 904</b>	<b>644 693</b>	<b>643 492</b>
● Intérêts encourus et charges assimilées	152 635	156 350	615 226	620 325
● Commissions encourues	7 372	6 554	29 467	23 167
<b>3-Produit net bancaire</b>	<b>147 438</b>	<b>145 223</b>	<b>590 657</b>	<b>566 487</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>146</b>	<b>1 483</b>	<b>1 145</b>	<b>1 956</b>
<b>5- Charges opératoires:</b>	<b>56 378</b>	<b>55 308</b>	<b>242 678</b>	<b>226 589</b>
Dont :				
● Frais de personnel	37 519	37 074	171 944	160 637
● Charges générales d'exploitation	16 176	15 873	60 745	56 714
<b>6- Structure du Portefeuille</b>			<b>3 285 046</b>	<b>2 832 233</b>
● Portefeuille- titres commercial	-	-	121 225	109 564
● Portefeuille d'investissement	-	-	3 163 821	2 722 669
<b>7- Encours des créances à la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 534 199</b>	<b>7 299 493</b>
<b>8- Encours des dépôts et avoirs de la clientèle</b>			<b>8 721 482</b>	<b>8 015 985</b>
Dont :				
● Dépôt à vue	-	-	2 502 118	2 396 922
● Epargne	-	-	2 891 607	2 627 583
<b>9- Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>709 893</b>	<b>699 628</b>
<b>10- Capitaux propres (**)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 458 711</b>	<b>1 458 771</b>

(\*) Chiffres certifiés

(\*\*) les capitaux propres sont publiés hors résultat des périodes au 31/12/2025 et après affectation du bénéfice au 31/12/2024.

## **BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES**

### **I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels**

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

### **II- Méthodes comptables appliquées**

#### **II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts**

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

#### **II -2/ Provisions sur créances de la clientèle**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

#### **II -3/ Agios réservés**

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

#### **II -4/ Portefeuille titres d'investissement**

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

#### **II -5/ Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor, des emprunts obligataires de placement et des titres cotés.

#### **II -6/ Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

## **LES FAITS MARQUANTS A FIN DECEMBRE 2025**

**Les crédits à la clientèle**, nets des provisions et d'agios réservés, sont passés de 7 299,5 millions de dinars à fin décembre 2024 à 7 534,2 millions de dinars à fin décembre 2025, enregistrant ainsi une progression de 234,7 millions de dinars ou 3,22%.

**Les dépôts et avoirs de la clientèle** se sont établis à fin décembre 2025 à 8 721,5 millions de dinars, soit une progression de 705,5 millions de dinars ou 8,8% par rapport au 31 décembre 2024.

**Les ressources longues**, provenant des emprunts et ressources spéciales, ont atteint 709,9 millions de dinars enregistrant ainsi une hausse de 10,3 millions de dinars par rapport au 31 décembre 2024.

**Les produits d'exploitation bancaire** ont enregistré une augmentation de 25,4 millions de dinars ou 2,1% par rapport à fin décembre 2024.

**Les charges d'exploitation bancaire** ont enregistré une hausse de 1,2 millions de dinars ou 0,19% par rapport à fin décembre 2024.

**Le Produit Net Bancaire** a atteint 590,7 millions de dinars à fin décembre 2025 contre 566,5 millions de dinars pour la même période de 2024, soit une hausse de 4,27%.

**Le coefficient d'exploitation** a atteint 41,09% à fin décembre 2025 contre 40% pour la même période de 2024, soit une augmentation de 109 points de base.

### **La BERD et l'UE accordent un financement vert et inclusif à AMEN BANK**

La Banque Européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Union européenne (UE) ont signé un prêt de premier rang non garanti de 10 millions d'euros en faveur d'AMEN BANK. Cet accord de prêt est le premier signé dans le cadre du programme de financement d'une économie verte de la BERD en Tunisie. Ce nouveau financement permettra à AMEN BANK d'accorder des prêts au secteur privé tunisien, y compris aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et favorisera l'égalité d'accès des femmes et des hommes au financement vert.

### **AMEN BANK adopte la norme ISO 20022 pour les échanges SWIFT**

AMEN BANK a adopté la norme ISO 20022 pour les échanges SWIFT, un standard international plus structuré et plus riche en données. Cette transition permet de renforcer la qualité, la transparence et la sécurité des opérations de paiement, optimiser l'efficacité et la traçabilité des transactions et répondre aux exigences croissantes des partenaires. Cette avancée confirme l'engagement d'AMEN BANK à proposer des services innovants, fiables et alignés avec les meilleures pratiques internationales.